

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL93

présenté par
M. Mendes, rapporteur

ARTICLE 28

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« deuxième et troisième »

les mots :

« premier et deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel